



Indivision ignorance des comptes locataires dettes

Par **gillesparis**, le **03/09/2014** à **07:52**

Merci de me conseiller et me dire les voies de recours et me donner un devis dans ce cas :
Mon ex concubine (non pacsé) de laquelle je suis séparée depuis 3 ans, qui m'avait fait un chantage à l'enfant afin que je la mette en indivision 50/50 pour l'achat d'un F4 acheté en Mars 2010 a loué cet F4 à des personnes depuis 2011.

J'ai cédé à son chantage car elle m'a menacé de retourner dans son pays en abandonnant notre enfant et je ne voulais pas que mon enfant grandisse sans mère comme moi, ayant étant moi même élevé sans mes parents car ceux-ci étaient inaptes (curatelle et tutelle)

- je n'ai pas le bail ni de renseignements sur ces personnes
- ces personnes que je suis allé voir seulement dernièrement ne veulent pas :
 - . ni me payer de loyer même en partie puisqu'ils l'ont toujours payé à elle bien qu'ils sachent apparemment que je suis le propriétaire aussi
 - . Ni me dire ce qu'ils ont payé ou non et comment (en chèques ou en espèces)
- Elle m'a dit que le loyer était de 1100€/mois mais qu'ils ne payaient pas bien dernièrement
- j'ai l'acte d'achat du F4 du notaire
- Je me suis aperçu que j'étais le seul à mettre un apport personnel initial de plus de 36 000€
- et à rembourser le crédit immobilier par virement automatique de mon salaire pendant 4 ans
- Elle n'a pas honoré sa part de remboursement à 50% et a payé 0% de ses propres revenus
- Elle m'a caché les comptes et "s'occupait de tout" et tout cela jusqu'à ce que je demande le mot de passe et les archives à la banque du compte joint en avril 2014, date à laquelle j'ai arrêté mon virement de mon salaire pour alimenter le remboursement du prêt.
- Elle me reversait une somme d'environ 650€/mois pour payer mon loyer de studio depuis la location du F4 en 2011 et jusqu'en Avril 2014 et depuis plus rien.
- On m'a conseillé de lui faire signer une reconnaissance de dette chez le notaire pour sa part qu'elle n'a pas réglée et ma mise de départ que le notaire a oublié de signifier dans l'acte (j'ai toutes les preuves bancaires) et elle a essayé d'obtenir encore de l'argent de ma part et est

partie de chez le notaire ne voulant rien entendre.

- J'ai reçu une lettre d'huissier cette semaine pour me signifier qu'elle n'a pas réglé les charges de l'immeuble alors qu'elle est la seule à encaisser le loyer et que c'était convenu que toutes les charges et impôts de l'immeuble devaient être payées par le loyer du F4. Je n'ai jamais eu aucun papiers du syndic jusqu'à ce que je relève leurs coordonnées quand je suis allé voir les locataires dernièrement.

- les impôts m'ont contacté et je rembourse seul en plusieurs mensualités

- Nous sommes d'accord pour l'instant pour mettre ce F4 et il est en vente en agence.

- Elle m'a dit qu'elle avait envoyé une lettre recommandée aux locataires pour qu'ils partent vers Juin 2014 puis m'a dit qu'elle voulait qu'ils restent.

Je ne sais pas si c'est un préavis.

Merci de me dire comment un huissier pourrait m'aider ou vos conseils

Par **moisse**, le **03/09/2014** à **08:00**

Bonjour,

Un huissier ?

Plutôt un avocat et un bon, pour démêler votre situation et examiner tout le dispositif de preuves dont vous alléguez la possession.

Par **gillesparis**, le **03/09/2014** à **09:52**

Merci pour votre réponse

Je n'ai aucune idée à combien reviendrai un avocat et tous les frais.

Avez-vous une idée ?

Je précise :

J'ai cédé à son chantage car elle m'a menacé de retourner dans son pays en abandonnant notre enfant et je ne voulais pas que mon enfant grandisse sans mère comme moi, ayant étant moi même élevé sans mes parents car ceux-ci étaient inaptes (curatelle et tutelle)

Par **moisse**, le **03/09/2014** à **19:55**

Je n'ai malheureusement aucune idée de cout d'un avocat.

Je n'ai payé personnellement dans ma vie qu'un seul avocat dans une affaire prudhommale.

Le reste du temps mon entreprise assumait les frais.

Mais un avocat pour trancher aussi bien un domaine immobilier que familial, un package de 4/5000 euro me paraît probable.

Mais c'est plus du oui-dire qu'un devis garanti.